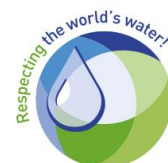


# Programme de Retours & de Garantie Limitée

Valable à partir du: 24.05.2017

1. Aquion, Inc. (Belgium) garantit que ses produits 'Erie Water Treatment', pour le traitement de l'eau, sont dépourvus des défauts imputables aux manipulations ou aux matériaux, dans le cas d'une utilisation normale au cours des
  - 24 mois pour Maxima & Sentencia;
  - 36 mois pour ProFlow, Softena, Slimline & Ultra;
  - 60 mois pour IQsoft,à partir de la date d'envoi de ces produits de Aquion, Inc. (Belgium), situé à Grobbendonk, Belgique. Limitations à ce programme de garantie sont les plaquettes électroniques et les transformateurs, qui sont garantis pour une période de 24 mois à partir de la date d'envoi de ces produits d'Aquion, Inc. (Belgium), situé à Grobbendonk, Belgique.
2. Tous les produits pour le traitement de l'eau doivent être utilisés dans des conditions conformes aux limitations d'utilisation stipulées dans les spécifications techniques correspondantes. Les composants électroniques, tels que les plaquettes électroniques, endommagés suite à une surtension, ne sont pas couverts par le présent programme de garantie.
3. Chaque bouteille pour fluides sous pression distribuée sous la marque 'Erie Water Treatment', est également couvert par une garantie limitée. En ce qui concerne le traitement de l'eau, la dé-ionisation et les applications chimiques agréées, les bouteilles sont garanties sans défauts pour une période de 10 ans à compter de la date de production. Toutes les bouteilles doivent être utilisées dans des conditions conformes aux limitations d'utilisation décrites sur l'étiquette du récipient. La garantie ne couvre pas les fêlures provoquées par un impact externe, le vide ou un coup de bélier. La garantie n'interviendra pas non plus si l'on a fait usage d'un mauvais lubrifiant pour le joint torique ou le filet de vis durant l'assemblage ou le remplacement.
4. Ce Programme de Garantie Limitée ne couvre que les personnes et les entreprises qui achètent des produits pour le traitement de l'eau 'Erie Water Treatment' pour ensuite les revendre.
5. Ce Programme de Garantie Limitée ne couvre pas les défauts dus à une mauvaise application, un entretien insuffisant, une mauvaise utilisation, des modifications réalisées par des personnes autres que Aquion, Inc. (Belgium), une mauvaise installation ou des circonstances anormales, qui résultent en usure accélérée.
6. Aquion, Inc. (Belgium) ne sera pas tenue responsable des dépenses (y compris les frais de main d'œuvre et de déplacement) encourues par l'acheteur ou l'utilisateur final, qui découleraient de la réparation et du remplacement de ses produits.
7. Les produits renvoyés pour être crédités, doivent être renvoyés endéans une période de 90 jours à partir de la date d'envoi de ces produits d'Aquion, Inc. (Belgium), situé à Grobbendonk, Belgique.
8. Les produits renvoyés pour être crédités, doivent être complets et être conformes à la configuration au moment de leur achat. Aquion, Inc. (Belgium) est la seule instance autorisée à décider si les produits peuvent être repris. Les produits seront crédités au prix d'achat originel moins 15% pour les frais de re-stockage.
9. Avant le renvoi des produits à Aquion, Inc. (Belgium), il est possible de vérifier, dans le cas de produits marqués d'un code date ou d'un numéro de série, s'ils sont encore couverts par la garantie limitée.
10. Dans le cas de vannes de commande pour le traitement de l'eau non munies d'étiquette avec le numéro de série et de production, l'âge du produit sera déterminée par moyen de la date de production sur le corps de vanne. Le client a tout intérêt à s'assurer que l'étiquette originale est bien présente sur le produit, car il peut s'écouler plusieurs mois entre la date de production du corps de vanne et la date d'envoi.



11. Tous les produits renvoyés en vue d'être réparés, doivent être accompagnés d'une note mentionnant clairement la raison du problème, afin de faciliter la réparation.
12. Le programme de garantie limitée stipule qu'Aquion, Inc. (Belgium) s'engage uniquement à réparer ou à remplacer les produits couverts par ledit programme de garantie limitée.
13. Les pièces renvoyées qui proviennent de vannes de commande complètes seront remplacées uniquement s'ils n'ont pas dépassé la date limite de garantie limitée. Si cette pièce ne possède pas de code date, celle-ci sera déterminée à partir de sa forme ou d'autres caractéristiques spécifiques; dans ce cas, Aquion, Inc. (Belgium) est la seule instance autorisée à déterminer la date de fabrication de cette pièce.
14. Les pièces renvoyées qui ne tombent plus sous garantie ne seront pas remplacées par des nouveaux et facturées, sauf si le client précise le contraire de manière explicite.
15. Aucune estimation des frais de réparation pour les vannes de commande pour le traitement de l'eau ne sera effectuée. Le client peut, sur demande explicite, être informé du coût de la réparation avant l'expédition. Il peut alors refuser la vanne de commande réparée; Aquion, Inc. (Belgium) ne la lui enverra pas.
16. Les produits qui ont été renvoyés en vue d'être réparés, seront réexpédiés en état opérationnel. Si le client désire mettre à jour un ancien modèle, il devra fournir tous les renseignements spécifiques sur les adaptations souhaitées. Les frais de cette mise à jour seront à charge du client.
17. Si, lors de la réception des produits en vue d'être réparés, l'on s'aperçoit qu'il manque certains éléments ou que le produit est endommagé en raison d'un emballage inadéquat, le produit sera remis en état opérationnel afin de permettre à Aquion, Inc. (Belgium) de le tester. Les pièces manquantes ou endommagées seront à charge du client.
18. Sauf approbation explicite d'Aquion, Inc. (Belgium), tous les frais de transport des produits, du client à Aquion, Inc. (Belgium), sont à charge du client. Les frais de transport des produits d'Aquion, Inc. (Belgium) au client seront couverts soit par le client soit par Aquion, Inc. (Belgium), en fonction de l'évaluation des produits réexpédiés.